



Arrêté dressant la liste des candidats admis à la certification complémentaire dans le secteur disciplinaire Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique

Le recteur de l'académie de Dijon

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le code de l'Éducation – partie réglementaire – livre IX, titre 1^{er}, chapitre IV : dispositions propres aux personnels des établissements d'enseignement privés ;

VU le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

VU le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

VU le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particuliers des professeurs d'éducation physique et sportive ;

VU le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

VU le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, modifié par les arrêtés des 9 mars 2004, 27 septembre 2005 et 30 novembre 2009 ;

VU l'arrêté rectoral du 29 septembre 2023 portant ouverture de l'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire dans l'académie de Dijon, au titre de l'année 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La certification complémentaire dans le secteur disciplinaire « Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique » est délivrée aux candidats ayant subi l'examen dans l'académie de Dijon au titre de la session 2024 dont les noms suivent :

Option : Espagnol

Monsieur CHOMIENNE ROMAIN
Madame CHUZEVILLE Marie

Agrégé en mathématiques
Certifiée en mathématiques

Option : Italien

Madame CARPENTIER Juliette
Madame MAHBOUBI Amel
Madame SCANDELLA Alexandra

Professeure des écoles
Certifiée en mathématiques
Professeure des écoles

Option : Anglais

Monsieur AIDOUN Driss
Monsieur BOFFA Kévin
Monsieur GALOIS Mickael

Professeur des écoles
Certifié en histoire-géographie
Certifié en hôtellerie, service et
commercialisation

Monsieur KING Christophe
Monsieur MENIS Colin
Monsieur MOLLION Matthieu

Professeur des écoles
Maître délégué en histoire-géographie
Certifié en mathématiques, physique-
chimie

Monsieur ROMA Frédéric
Madame ALBARET Christine

Maître formateur
Certifiée en génie industriel textiles et
cuirs

Madame BALME-DONCOURT Lucie
Madame DERON Géraldine
Madame DUBUIS Pascale
Madame FEURTET Clara
Madame LARATTA Agnès
Madame LEFEVRE Morgane

Certifiée en histoire-géographie
Professeure des écoles
Professeure des écoles
Certifiée en mathématiques
Certifiée en mathématiques
Certifiée en commercialisation et
service en restauration

Madame LEVISSE Fanny
Madame MELIN Alice
Madame PASQUIER Marine

Certifiée en éducation musicale
Professeure des écoles
Certifiée en mathématiques

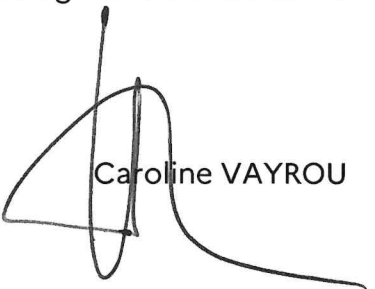
Madame PERE Tiffany
Madame THEVENET Mathilde
Madame VIDAL-ROSSET Bérénice

Professeure des écoles
Professeure des écoles
Certifiée en sciences de la vie et de la
Terre

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 28 juin 2024

Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale d'académie



Caroline VAYROU